# 

# Appel à candidature 2019

# « Soins primaires engagés

# en démocratie en santé »

1. **Contexte de l’appel à candidature**

Le Projet Régional de Santé[[1]](#footnote-1) 2018-2022, dans le thème « place et droits des usagers », considérant l’engagement des usagers-patients à tous les niveaux du système de santé comme un levier essentiel pour l’amélioration de celui-ci, attend une implication toujours plus importante de la représentation des usagers dans les structures où cette représentation est prévue règlementairement mais aussi au sein des structures où elle n’est pas obligatoire.

Une attention particulière est portée à l’association des usagers à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de coopération entre professionnels de santé afin de les rendre promoteurs et acteurs de ces dispositifs et ce, au regard des orientations de MA SANTE 2022 et des recommandations de la Conférence Régionale de la Santé et de l’Autonomie (CRSA).

Pour favoriser cette implication, le Fonds d’Intervention Régional (FIR), dont l’une des missions est de développer la démocratie sanitaire, sera mobilisé. C’est ainsi que sur l’enveloppe 2019, l’ARS Occitanie a décidé de favoriser et soutenir financièrement des initiatives susceptibles de répondre aux objectifs définis ci-après.

Les projets soutenus seront mis en œuvre dans la région Occitanie.

1. **Objet de l’appel à candidature**

L’objectif du présent appel à candidature est d’impulser et de soutenir le développement des initiatives prises dans le champ des soins primaires en Occitanie visant à favoriser **l’expression des usagers et/ou des aidants et la prise en compte de leur parole** ainsi que la mise en œuvre de **pistes d’amélioration de l’organisation des soins** qui en découlent.

1. **Périmètre de l’appel à candidature**

**III.a. Les orientations prioritaires**

Les axes thématiques suivants qui ne sont pas exhaustifs seront privilégiés :

* Développement de l’autonomie, du pouvoir d’agir individuel et collectif : accompagnement par les pairs, personne de confiance, directives anticipées
* Amélioration de la qualité des échanges et de pratiques des professionnels et des usagers : adaptation des outils, formation à l’écoute, amélioration des conditions d’accueil, des parcours de soins…
* Soutien et développement des modalités de mobilisation des usagers : association des usagers au projet de santé, au fonctionnement de la structure, aux axes d’amélioration et d’évaluation.

**III.b. Les promoteurs éligibles**

Regroupement de Professionnels de santé exerçant une activité coordonnée en ville, libérale ou salariée (Maisons de Santé Pluriprofessionnelle - MSP, Equipes de Soins Primaires - ESP, centres de santé, Communauté Professionnelles Territoriales de Santé – CPTS) ainsi que les dispositifs d’appui (Plateforme Territoriales d’Appui – PTA, réseaux).

**III.c. Nature des projets pouvant être retenus**

Tout projet visant à promouvoir les droits des patients individuels et collectifs est susceptible d’être retenu dans la mesure où il a un caractère innovant.

L’implication des usagers dans les projets présentés est obligatoire et conditionnera la recevabilité des projets. Les modalités de cette co-construction pouvant prendre des formes variées  devront être clairement explicitées dans la réponse à l’appel à projets.

Les projets peuvent être déjà réalisés, en cours de réalisation ou à l’état de conception.

Les projets doivent d’emblée prévoir des modalités d’évaluation

Les projets ne doivent pas être de nature commerciale.

1. **Critères de sélection**

Seront priorisés les projets innovants, méthodologiquement rigoureux et dont les modalités d’évaluation de l’impact sont prévues.

En plus de l’adéquation aux objectifs énoncés ci-dessus, le choix portera préférentiellement sur les projets respectant au mieux les critères suivants :

* Co-construction avec les usagers
* Caractère innovant : le projet doit apporter une réelle nouveauté en matière de mise en œuvre de la démocratie en santé, ou à minima apporter une nouvelle dimension à des actions antérieures.
* Rigueur méthodologique : le projet devra présenter clairement ses finalités et ses apports à la démocratie en santé, proposer une méthode de réalisation permettant des garanties réelles de résultats et exposer un calendrier réaliste qui devra s’inscrire dans un délai de réalisation au plus tard de 24 mois.
* Evaluation : le projet doit prévoir les modalités d’évaluation de son efficacité et de son impact sur la démocratie en santé.
* Transposabilité et/ou généralisation possible dans d’autres structures de même type.

Les dossiers déposés seront analysés par un comité de sélection composé de représentants d’associations agréées, de représentants de la Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers de la Conférence Régionale de la Santé et de l’Autonomie (CRSA), de représentants des URPS et des représentants de l’ARS.

Au vu de l’avis de ce comité, le Directeur Général de l’ARS rendra la décision finale.

1. **Décision et financement**

**V.a Financement**

Une subvention pouvant atteindre 8000 euros au maximum sera attribuée à chacune des 3 candidatures sélectionnées et une valorisation des projets sera réalisée, notamment par la mise en ligne du projet sur le site internet et le réseau social de l’ARS Occitanie.

Les projets sélectionnés feront l’objet d’un accompagnement financier pour leur déploiement qui ne devra pas excéder une durée de 2 ans et seront financés via le FIR, sans possibilité d’avenant pour un financement complémentaire de la part de l’ARS.

Ne sont pas éligibles à la part financée par l’ARS les frais de fonctionnement pérennes tels que les frais de structures.

**V.b Suivi**

Le bénéficiaire s’engage à informer régulièrement l’ARS de l’avancement du projet selon un calendrier programmé entre la structure et l’ARS. A minima seront réalisés un point d’étape tous les 6 mois et un rapport d’activité annuel comportant les résultats de l’évaluation.

Le bénéficiaire s’engage au terme du projet à remettre à l’ARS un compte rendu financier reprenant le suivi et l’exécution des crédits liés au projet.

**V.c Engagement**

Le porteur de projet s’engage à :

* mentionner dans toute publication et/ou communication relative au projet le soutien de l’ARS
* utiliser la totalité de la somme allouée au service du projet retenu
* restituer sans délai les financements non utilisés à l’agent comptable de l’ARS
* élaborer un rapport d’activité

1. **Modalités de réponse et calendrier**

* *Composition du dossier de candidature*

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site de l’ARS

<https://www.occitanie.ars.sante.fr>

Ce dossier contient le présent document ainsi que le formulaire de candidature et les consignes de remplissage.

* *Modalités de dépôt*

Le formulaire complété (5 pages maximum) sera adressé en version dématérialisée par courriel uniquement à l'adresse suivante :

[ARS-OC-DUAJ-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr](mailto:ARS-OC-DUAJ-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr)

Les annexes seront jointes sous fichier *.zip.*

* *Calendrier* :

Date limite de réception des candidatures :

**15 octobre 2019 à minuit**

Date de décision du Directeur Général de l’ARS, après avis du comité de sélection :

**15 novembre 2019**

Information des candidats **à compter du 18 novembre 2019**

* *Contact*

Pour tout renseignement complémentaire, s’adresser à

ars-oc-duaj-democratie-sanitaire[@ars.sante.fr](mailto:catherine.bouget@ars.sante.fr)

Référent : Carole Laporte 🕿 04 67 07 20 11

# Dossier promoteur

# « Soins primaires engagés en démocratie en santé »

Se référer au document « Consignes de remplissage »

*Identification du(des) porteur(s) de l’initiative*

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la structure  Adresse postale |  |
| Nom de la personne représentant la structure déposant le dossier  Fonction  Téléphone  Mail |  |
| Nom du contact  Fonction  Téléphone  Mail |  |

|  |
| --- |
| **Intitulé de votre initiative** |
| **Quels objectifs poursuivez-vous ?** |

|  |
| --- |
| Description précise et concise du fonctionnement du projet (démarche partenariale, caractère innovant, méthodologie retenue, modélisation) |

|  |
| --- |
| Délais : date de mise en œuvre et durée envisagée |

|  |
| --- |
| **Public bénéficiaire** |

|  |
| --- |
| **Territoire de mise en œuvre et zone géographique couverte** |

|  |
| --- |
| **Plan de communication** |

|  |
| --- |
| **Principaux partenaires** |

|  |
| --- |
| **Coût global** |
| **Source(s) de financement** |
| **Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?**  OUI ❑ NON ❑  Si oui, à combien s’élève-t-elle ? |

|  |
| --- |
| **Calendrier**  Initiative déjà mise en œuvre OUI ❑ NON ❑  Si oui : Date de mise en œuvre :  Si non, calendrier prévisionnel |

|  |
| --- |
| **Méthode d’évaluation et indicateurs choisis aux regards de vos objectifs** |

|  |
| --- |
| Lister les annexes en les numérotant et les joindre en PJ sous fichier *.zip* :   1. Evaluation / bilan   Si besoin rajouter annexe. |

|  |
| --- |
| Signature du représentant et cachet de la structure |

**- Le dossier ne doit pas excéder 5 pages -**

**Date limite de réception des candidatures :**

**15 octobre 2019**

1. www.prs.occitanie-sante.fr [↑](#footnote-ref-1)